

**II. ACTES CONCERNANT DES TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI OU DES MODIFICATIONS À CES TRAITÉS QUI
NE SONT PAS ENCORE EN VIGUEUR**

**B. Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques
(Genève 2015)**

Situation le 13 octobre 2017

Signataires

Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Congo, Costa Rica, France,
Gabon, Hongrie, Italie, Mali, Nicaragua, Pérou, Portugal,
République de Moldova, Roumanie, Togo (15)